

---

## Voyager dans l'espace Schengen

**L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des Hommes et des marchandises**, il comprend les pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse

Les ressortissants de l'EEE et de la Suisse\* peuvent voyager librement dans l'espace Schengen avec un passeport ou une carte d'identité en cours de validité.

Pour les ressortissants des pays tiers :

- Pour un séjour inférieur à 90 jours : Les règles migratoires pour les courts séjours sont les mêmes pour l'ensemble des Etats de l'espace Schengen (Règlement du 15 mars 2001). L'obligation ou la dispense de visa est fonction de la nationalité du ressortissant.
- Pour un séjour supérieur à 90 jours : Chaque Etat conserve sa compétence pour délivrer les visas longs séjours, il convient donc de se reporter à la législation de l'Etat de destination pour connaître les règles applicables.

Attention : Irlande, Royaume-Uni, Chypre, Bulgarie, Roumanie, Croatie ainsi que les territoires de la France et des Pays-Bas qui ne sont pas en Europe (par exemple : Réunion, Saint-Martin, Guyane...) ne font pas parties de l'espace Schengen.

\*La Suisse fait actuellement partie de l'espace Schengen mais non de l'Union Européenne